

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé, en date du 28 mars 2012, la note d'information simplifiée relative à l'augmentation de capital de VINCI SA par souscription à des parts de FCPE, réservée aux salariés du groupe.

Cette augmentation de capital sera réalisée par l'émission d'un maximum de 10 778 996 actions au prix unitaire de 38,73 Euros, soit 430,76 Dirhams. Au Maroc, cette opération concerne les salariés des filiales marocaines : FREYSSIMA, CEGELEC, GERMAT ACTEMIMUM CASABLANCA, DUMEZ MAROC, SOGEA MAROC et la succursale SOGEA TANGER MED.

La Note d'Information Simplifiée est complétée par le document de référence de VINCI déposé auprès de l'AMF sous le numéro D.12.0108 en date du 12 février 2012, le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur du FCPE « CASTOR International » compartiment « CASTOR International N°1 » agréé par l'AMF sous le code (C) 990000092379 et son règlement et du compartiment « CASTOR International Relais 2012 » agréé par l'AMF sous le code (C) 990000107149 et son règlement, le règlement du P.E.G.A.I du Groupe VINCI.

L'intégralité de la note d'information simplifiée visée par le CDVM ainsi que les documents complémentaires susmentionnés, sont tenus à la disposition du public aux sièges sociaux des filiales Marocaines du groupe VINCI.

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site du CDVM: www.cdvm.gov.ma

CONTACT CDVM :

Tél : 05 37 68 89 22

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/009/2012

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières